

BUREAU D'ETUDE THERMIQUE

Certificat d'économie d'énergie

Objectif général

Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) d'un bâtiment, ou partie de bâtiment est un document qui informe sur la quantité d'énergie effectivement consommée ou estimée pour une utilisation standardisée

Certain organisme d'état subventionne certains travaux de rénovation énergétique tel que :

- Isolation des murs extérieurs ou donnants sur des locaux non chauffés.
- Pose ou remplacement de menuiseries
- La pose de ventilations mécaniques motorisées, permettant de renouveler l'air dans le logement....

Dans beaucoup de cas, un diagnostic est nécessaire, et réclamé par les organisme pour la constitution du dossier.

<u>Déroulement de la prestation :</u>

- Validation du projet
- Préparation de la visite
- Inspection sur site
 - o Enveloppe du bâtiment
 - o Installations de chauffage
 - o Production d'eau chaude sanitaire
 - o Installations de ventilation
- Edition du DPE primaire
- Ajout des travaux de rénovation envisagés
 - Edition du Dpe secondaire « avant, après »





Moyens techniques utilisés :

Télémètre laser

Lecteur de vitre

Mètre ruban

Ordinateur portable

Logiciel de calcul

Lampe de poche

Avantages du bureau d'étude

e

Réactivité

Professionnalisme

Devoir de conseil

e

Accessibilité

e

Accompagnement



Disponibilité

